Déclaration de garantie HDWR (avec extension de la garantie lors de l'enregistrement du produit)

Version 1.1 — en vigueur à compter du : 27 novembre 2026

§ 1. Garant

Le garant est **HDWR Global sp. z o.o.**, ul. Dmowskiego 28, 63-000 Środa Wielkopolska, Pologne, inscrite au Registre judiciaire national (KRS) sous le n° 0000527575, n° de TVA PL7861700636, REGON 302852637 (« Garant », « HDWR »). Contact garantie : **service.hdwrglobal.com**, e-mail biuro@hdwr.pl, téléphone +48 61 621 27 44, adresse postale ci-dessus.

§ 2. Champ d'application

1. La garantie commerciale couvre les produits neufs vendus par HDWR directement ou par l'intermédiaire de revendeurs et de distributeurs, qui figurent sur la liste des produits couverts par la garantie publiée sur service.hdwrglobal.com (« Produit »). Pour chaque modèle, la liste indique la durée de la garantie de base et celle de la garantie étendue.
2. La garantie étendue ne s'applique pas aux accessoires (notamment adaptateurs, organiseurs de câbles, pièces de fixation, inserts) ni aux produits vendus en outlet, d'exposition ou d'occasion — ceux-ci ne sont couverts que par la garantie indiquée dans l'offre.
3. La garantie bénéficie à chaque propriétaire successif du Produit (« Utilisateur ») et est transmise avec le Produit.

§ 3. Durée de la garantie

1. La **garantie de base** court pendant la durée indiquée pour le modèle sur la liste des produits (pour les supports d'écran SolidHand — 24 mois) à compter du jour de la livraison du Produit à son premier acheteur.
2. La **garantie étendue** dure 36 mois au total, sauf indication contraire sur la liste des produits. Elle court à compter du jour où HDWR a expédié le Produit, tel qu'enregistré dans le système de HDWR et indiqué à l'Utilisateur sur la page d'enregistrement et dans la confirmation d'enregistrement.
3. La durée de la garantie est prolongée de la période pendant laquelle l'Utilisateur n'a pas pu utiliser le Produit en raison d'un défaut couvert par la garantie. En cas de remplacement du Produit par un produit neuf, la garantie de celui-ci recommence à courir.

§ 4. Conditions de la garantie étendue

1. Pour bénéficier de la garantie étendue, l'Utilisateur enregistre le Produit sur service.hdwrglobal.com **dans les 30 jours suivant sa réception**, à l'aide du code figurant sur la carte jointe au Produit, indique une adresse e-mail, la confirme via le lien contenu dans le message et consent à recevoir des informations commerciales de HDWR par voie électronique.
2. L'enregistrement prend effet à la confirmation de l'adresse e-mail. HDWR envoie une confirmation indiquant la date de fin de la garantie.
3. **Le retrait du consentement aux informations commerciales après l'enregistrement n'affecte pas la garantie étendue.** Le consentement peut être retiré à tout moment via le lien figurant dans chaque message ou en écrivant à l'adresse indiquée au § 1.
4. L'enregistrement ne nécessite pas de preuve d'achat. Toutefois, s'il a eu lieu plus de 44 jours après l'expédition du Produit par HDWR, l'Utilisateur qui signale un défaut après l'expiration de la garantie de base doit fournir une preuve d'achat ou de livraison démontrant que le Produit a été enregistré dans le délai prévu au point 1. Les Utilisateurs ne disposant pas de carte doivent contacter HDWR (§ 1).
5. La non-obtention de la garantie étendue n'affecte pas la garantie de base.

§ 5. Obligations du Garant

1. Si un défaut imputable au Produit lui-même (matériau ou fabrication) apparaît pendant la durée de la garantie, HDWR répare gratuitement le Produit ou — lorsque la réparation est impossible ou d'un coût disproportionné — le remplace par un produit exempt de défaut du même modèle ou de caractéristiques égales ou supérieures. Si le remplacement est également impossible, HDWR rembourse le prix payé par le premier acheteur.

2. HDWR examine une réclamation dans les 14 jours suivant sa réception et traite une réclamation acceptée dans les 30 jours suivant la réception du Produit ; si un délai supplémentaire est nécessaire (p. ex. attente de pièces), HDWR en informe l'Utilisateur et en indique la raison.
3. Pour les réclamations acceptées, HDWR prend en charge l'envoi du Produit au centre de service et son retour sur le territoire défini au § 7, en commandant un transporteur ou en envoyant une étiquette de retour.

§ 6. Signalement d'un défaut

1. Les défauts sont signalés via service.hdwrglobal.com ou à l'adresse e-mail indiquée au § 1, en précisant le modèle, le code de la carte ou le numéro de commande ou la preuve d'achat, une description du défaut et, si possible, des photos ou une vidéo.
2. Le Produit doit être envoyé dans un emballage qui le protège pendant le transport, sans les accessoires sans rapport avec le défaut, sauf demande contraire de HDWR.

§ 7. Territoire

La garantie est valable dans l'Union européenne, dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni.

§ 8. Exclusions

La garantie ne couvre pas : 1. les dommages mécaniques, thermiques et chimiques, ni les dommages causés par des liquides, des surtensions ou d'autres facteurs externes ; 2. les dommages résultant d'une installation, d'un raccordement ou d'une utilisation non conformes au manuel — en particulier le dépassement de la charge admissible ou de la plage de tailles d'écran, le montage sur un bureau ou un mur de résistance insuffisante, ou le raccordement d'un tiroir-caisse à un appareil d'une tension différente de la tension nominale ; 3. les Produits réparés, modifiés ou démontés en dehors du service HDWR, à l'exception des opérations décrites dans le manuel (p. ex. réglage de la tension du ressort, remplacement d'un insert) ; 4. l'usure normale des pièces consommables (inserts, plateaux, joints, peinture dans les zones de frottement) et la perte de clés ; 5. les défauts esthétiques n'affectant pas le fonctionnement, signalés plus de 14 jours après la réception du Produit.

§ 9. Garantie et droits légaux

La présente garantie commerciale n'exclut, ne limite ni ne suspend les droits légaux de l'acheteur en matière de défauts ou de défaut de conformité des biens au contrat. L'acheteur peut exercer ces droits indépendamment de la présente garantie à l'encontre du vendeur auprès duquel le Produit a été acheté.

§ 10. Données personnelles

HDWR est le responsable du traitement des données fournies lors de l'enregistrement et des réclamations. Les données sont traitées pour exécuter la garantie (art. 6, par. 1, points b) et c) du RGPD) et l'adresse e-mail est utilisée pour envoyer des informations commerciales sur la base du consentement (art. 6, par. 1, point a) du RGPD) jusqu'à son retrait. Détails, y compris les droits des personnes concernées : politique de confidentialité sur service.hdwrglobal.com.

§ 11. Dispositions finales

1. Les questions non régies par la présente déclaration sont soumises au droit polonais, en particulier aux articles 577 à 581 du Code civil polonais. Les consommateurs résidant hors de Pologne conservent la protection des dispositions impératives de leur pays de résidence.
2. La présente déclaration est disponible en polonais, anglais, allemand, tchèque, slovaque, roumain, hongrois, bulgare, italien, espagnol, français, néerlandais, grec, suédois et lituanien. En cas de divergence, la version polonaise prévaut, sauf disposition contraire du droit de la protection des consommateurs.
3. Les modifications ne s'appliquent pas aux Produits livrés avant la date de la modification.